

Dayforce Canada Ltée

Directives relatives au virement télégraphique

Objet : Compte de paie en fidéicomis de la Banque de Montréal (BMO)

En cas d'acheminement de fonds en dollar canadien ou en dollar américain à partir du Canada :

Banque du destinataire :	Banque de Montréal
Code SWIFT :	BOFMCAM2
Créditer au compte de :	CC000100037
Nom de la banque :	Banque de Montréal
Adresse de la banque :	335 Main St. Winnipeg, Manitoba R3C 1C2
Compte du bénéficiaire :	00031230845
Nom du bénéficiaire :	Fiducie du Service de paie de Dayforce Canada
Adresse du bénéficiaire :	4100 Yonge Street, Suite 400 Toronto, Ontario M2P 2B7

En cas d'acheminement de fonds en dollar canadien à partir des États-Unis Fonds:

Banque correspondante :	S. O.
N° ABA des virements fédéraux :	S. O.
Numéro d'identification universel du	S. O.
CHIP : Banque du destinataire :	CC000100037
Code SWIFT :	BOFMCAM2
Nom de la banque :	Banque de
Adresse de la banque :	Montréal 335 Main St. Winnipeg, Manitoba R3C 1C2
Compte du bénéficiaire :	00031230845
Nom du bénéficiaire :	Fiducie du Service de paie de Dayforce
Adresse du bénéficiaire :	Canada 4100 Yonge Street, Suite 400 Toronto, Ontario M2P 2B7

En cas d'acheminement de fonds en dollar américain à partir des États-Unis :

Banque correspondante :	PNBPUS3NNYC Wachovia Bank NA, New York, New York
N° ABA des virements fédéraux :	026005092
Numéro d'identification universel du	046440
CHIP : Banque du destinataire :	CC000100037
Code SWIFT :	BOFMCAM2
Nom de la banque :	Banque de Montréal
Adresse de la banque :	335 Main St. Winnipeg, Manitoba R3C 1C2
Compte du bénéficiaire :	00031230845
Nom du bénéficiaire :	Fiducie du Service de paie de Dayforce Canada
Adresse du bénéficiaire :	4100 Yonge Street, Suite 400 Toronto, Ontario M2P 2B7

REMARQUES :

1. De nombreuses banques américaines entretiennent des relations directes avec certaines institutions bancaires canadiennes. Dayforce Canada Ltée possède des comptes bancaires de paie en fidéicomis auprès de plusieurs banques canadiennes (CIBC, RBC, BMO et TD Canada Trust). Les clients sont priés de collaborer avec leur banque américaine pour s'assurer, dans la mesure du possible, que les virements télégraphiques de fonds sont acheminés vers le compte bancaire de Dayforce Canada Ltée qui correspond le mieux aux procédures d'acheminement canadiennes standard de la banque du client. Si vous omettez de collaborer dans le cadre de cette demande, vous risquez de devoir payer des frais bancaires supplémentaires qui seront à la charge du client.
2. Le client est responsable de s'assurer que tous les paiements par virement télégraphique sont effectués dans un délai qui permettra à Dayforce Canada Ltée de recevoir les fonds au plus tard à la date d'échéance du paiement.
3. Veuillez indiquer votre numéro de compte de client alphanumérique unique (p. ex. : PP1 1234) en référence ou dans la section des commentaires de votre document de demande de virement.